

# Challenge covoiturage du Parc des Glaisins

## Règlement

### 1. Objet

Dans le cadre du Plan de Mobilité du PAE des Glaisins, l'association Géode et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc proposent un challenge covoiturage durant la semaine du 14 au 18 octobre 2019.

Ce challenge a pour objet de récompenser les salariés faisant le plus souvent du covoiturage durant cette semaine. L'objectif est que les salariés ayant essayé le covoiturage à cette occasion soient plus enclin à en faire à d'autres occasions tout au long de l'année.

### 2. Pré-requis

Les participants au challenge doivent faire partie d'un des établissements du PAE des Glaisins, membre de Géode ou pas. Aucune inscription préalable n'est requise. Les entreprises du parc ne sont pas directement impliquées dans l'organisation du challenge. Le salarié participe donc à titre individuel, pas au nom de son entreprise (contrairement au challenge « au boulot j'y vais autrement » organisé en juin).

### 3. Déroulement

Tous les matins de la semaine du challenge, des points de comptage seront installés aux 3 entrées du PAE (avenue du Pré de Challes, avenue du Pré Félin, avenue du Pré Closet), de 7h à 9h. Les salariés, conducteurs et passagers, se trouvant dans un véhicule comptant au moins 2 occupants devront s'arrêter et remettre leur bulletin de participation individuel dûment rempli aux animateurs présents. Par exemple pour une voiture comptant 3 passagers, 3 bulletins seront remis aux animateurs.

Ils procéderont ainsi chaque matin de la semaine où ils covoiturent.

Les bulletins se trouvent au verso des flyers A6 distribués dans les entreprises ou restaurants du PAE des Glaisins. Des bulletins vierges seront également disponibles aux points de comptage.

Le salarié n'est pas obligé de covoiturer avec d'autres salariés du PAE. Il peut covoiturer avec un étudiant de l'université par exemple ou se faire poser sur le parc par une autre personne.

Le salarié n'est pas obligé de covoiturer tous les matins de la semaine du challenge pour participer au challenge.

Le salarié est libre de covoiturer ou pas sur son trajet retour.

### 4. Communication amont

Les salariés sont libres de trouver leur(s) covoitureur(s) comme ils l'entendent. Afin de les aider, Géode et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc proposent néanmoins :

- D'utiliser une plateforme de covoiturage ([www.movici.auvergnerhonealpes.fr](http://www.movici.auvergnerhonealpes.fr) ou autre)
- D'utiliser la page facebook créée pour l'occasion [fb.me/geodeglaisins](https://fb.me/geodeglaisins)

#### 5. Récompenses :

Un tirage au sort sera effectué la semaine suivant le challenge. 5 catégories auront été établies :

La présidente et la trésorière de l'association Géode procéderont au tirage au sort.

- Salarié ayant covoituré 1 fois durant la semaine du challenge.
- Salarié ayant covoituré 2 fois durant la semaine du challenge.
- Salarié ayant covoituré 3 fois durant la semaine du challenge.
- Salarié ayant covoituré 4 fois durant la semaine du challenge.
- Salarié ayant covoituré 5 fois durant la semaine du challenge.

Des lots seront remis aux covoituriers tirés au sort durant une cérémonie se déroulant en novembre prochain

#### 6. Accès au règlement

Ce règlement est consultable sur le site internet Géode <http://www.geode-annecylevieux.org/> ou sur simple demande auprès de Rose Capretti, chargée de projets au 06.48.25.03.02 ou par mail [geodeglaisins@gmail.com](mailto:geodeglaisins@gmail.com)